

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 janvier 2026

DATE DE LA CONVOCATION :

23 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14 + 1 pouvoir

Etaient présents :

LE GOUX Philippe, Maire

KEROULLÉ Christine, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.

GUEZOU Annick (arrivée à 19h30), DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à TAISSET Maëlig),

Secrétaire de séance : ROUXEL Sylvain

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2026-01-28/76 Finances communales – attribution des subventions 2026

Emilie Bocher, conseillère déléguée, présente les demandes de subventions reçues en mairie pour l'année 2026 et rappelle les critères d'attribution de la commune. Elle précise que la commission d'attribution des subventions s'est réunie le mercredi 14 janvier dernier pour étudier ces demandes et propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à leur attribution, de la manière suivante :

<i>Associations communales</i>	
Amicale Laïque Pléguien-Tressignaux	4092 € (voyage scolaire) 1500 € (fonctionnement)
Pléguien Gym	200 €
Comité d'animation de Coat Ar Oa	500 €
Les Amis d'Alguy l'hippocampe	150 €
Leff Toi et Slame !	200 €
AAPPMA Lanvollon	100€
<i>Sports et Loisirs</i>	
Twirling club les alizées	10€
L'atelier chorégraphique	10 €
Club de nageurs de Saint Brieuc	20 €
Etoile de Tressignaux	50 €
Studio dans l'école de Guingamp	20 €
L'étoile du Leff	50 €
Association Loisirs Sports Détente Plélo	30 €
Association Roc'h n bloc	20 €
Boule Bretonne Goudelinaise	10 €
Jeunesse Sportive Lanvollonnaise (Foot de Lanvollon)	320 €

<i>Associations d'aide et de soutien</i>	
Association rêves de clown Comité de St Brieuc	25 €
<i>Divers</i>	
A.F.D.M.A (Asso Familles des Détenus Maison d'Arrêt de Saint-Brieuc)	25 €
Association Ferme du Roha (Plourhan)	150 €
SNSM Saint-Quay-Portrieux	25 €
Centre d'Aide Alimentaire Guingamp	1 807 €
Les Restaurants du cœur – antenne départementale	150 €
Association solidarité paysans de Bretagne - département 22	25 €
TOTAL	9 489 €

Il appartient à l'assemblée de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les subventions 2026 comme indiqué ci-dessus et autorise le Maire à procéder aux versements correspondants et à réaliser toute démarche relative à ce dossier.

2026-01-28/77 Finances communales – SDE Extension de l'éclairage public de l'abribus

« Le Roha »

Le Maire fait savoir au Conseil que suite à la demande de la commune, le SDE 22 a procédé à l'étude de l'extension de l'éclairage public de l'abribus situé au lieu-dit « Le Roha », pour améliorer la visibilité des aménagements de sécurité récemment mis en place, conformément aux descriptifs et plans joints :



Le descriptif des travaux est le suivant :

- Terrassement – réseau- câblage :
 - Fourniture et pose d'un mât autonome de 4 ml de hauteur équipé d'une lanterne LED et d'un panneau photovoltaïque
 - Mise en service

Le coût total de l'opération est estimé à **4 200 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 **d'un montant de 2 660,97 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'extension de l'éclairage public « extension de l'éclairage public abribus Le Roha » présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de 4 200 € TTC.**

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 2 660,97 €.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

2026-01-28/78 Finances communales – Participation frais fonctionnement élèves OGEC
Lanvollon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'OGEC de l'école du Sacré-cœur de Lanvollon a transmis un courrier en date du 26 décembre 2025 par lequel il réclame à la commune le versement d'une participation aux dépenses de fonctionnement pour les 7 élèves scolarisés dans leur établissement en classes de GS et CE1 pour cette année scolaire 2025-2026.

Considérant que la Préfecture nous indique que l'existence d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal associatif entre notre commune et celle de Tressignaux est sans effet sur les obligations, la compétence et l'appréciation de la capacité d'accueil restant au niveau communal. A savoir que le RPI Pléguien-Tressignaux propose à chaque enfant une scolarité complète, sur les 8 niveaux scolaires.

Considérant qu'il s'agit d'une demande récurrente et annuelle, le Maire propose de contribuer à hauteur de 150 € par an et par enfant de plus de 3 ans, cette somme forfaitaire correspondant aux frais de fournitures scolaires au sein du RPI. Cette somme concerne les élèves domiciliés sur Pléguien et étant scolarisés dans une classe non détenue sur la commune de Pléguien.

Il appartient au Conseil de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de 150 € par an et par enfant de plus de 3 ans à l'OGEC de Lanvollon à compter de l'année scolaire 2025-2026.**
- **PRECISE que cette somme concerne uniquement les élèves domiciliés sur Pléguien et qui sont scolarisés dans une classe non détenue sur la commune.**
- **PRECISE que la contribution pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 1 050 € et concerne les 7 élèves scolarisés en classe de GS et CE1.**
- **PRECISE que cette dépense sera affectée en fonctionnement**

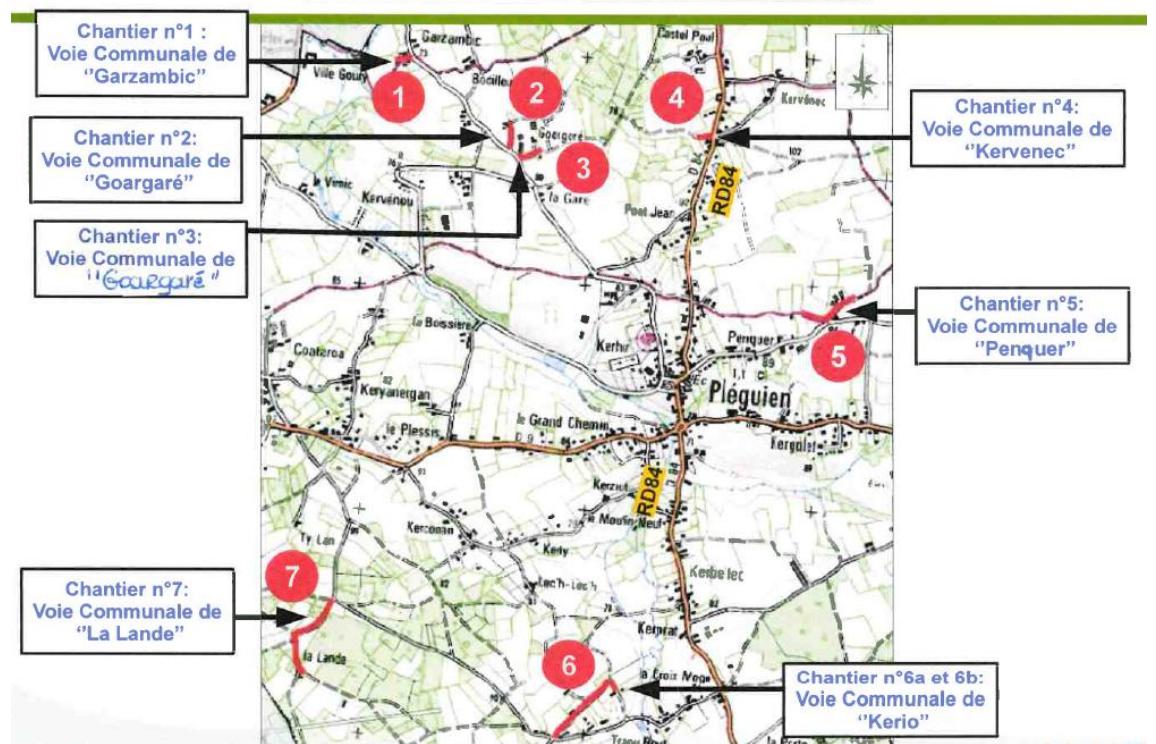
2026-01-28/79 Marché public- Programme de voirie 2026

Monsieur le maire informe l'assemblée du programme de voirie 2026 proposé suite à la dernière commission de voirie et en collaboration avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22).

Sous réserve du retour de Leff Armor Communauté concernant les éventuels remplacements ou mesures de renforcement sur les réseaux dans ces différents secteurs, il est proposé de retenir les voies suivantes :

- Chantier n°1 Garzambic : tranche ferme
- Chantier n°2 Goargaré : tranche ferme
- Chantier n°3 Goargaré : tranche ferme
- Chantier n°4 Kervénec : tranche ferme
- Chantier n°5 Penquer : tranche ferme,
- Chantier n°6 Kério : une partie en tranche ferme (6a) et une partie en tranche optionnelle (6b)
- Chantier n°7 La Lande : tranche ferme

Comme vu avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22), qui nous accompagne sur ce dossier, il conviendra en amont de procéder aux travaux préparatoires sur les dépendances (arasements et fossés).



Il appartient au conseil de valider le programme de voirie 2026 et d'autoriser le Maire à procéder à la passation du marché public correspondant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le programme de voirie 2026 tel qu'énoncé ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire à procéder à la passation du marché public correspondant et à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

2026-01-28/80 Leff Armor Communauté – Approbation des avenants aux conventions de versement de fiscalité « Foncier bâti » :

Monsieur le maire rappelle que le 16 décembre 2019, le conseil communautaire émettait un avis favorable sur le principe de versement au profit de Leff Armor d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune, sur les zones d'activités situées sur son territoire, pour toute nouvelle construction ou extension.

Les zones concernées étaient les zones économiques telles que définies au PLUiH, sur la base de l'année fiscale de référence 2018.

Le 3 mai 2022, le conseil communautaire avait confirmé ce principe, et validé le projet de convention entre Leff Armor et les communes concernées afin d'autoriser le versement de la taxe foncière sur les propriétés bâties issue des zones d'activités à hauteur de 50%.

Le 28 avril 2023, monsieur le Maire avait donc signé la convention de versement du foncier bâti perçues sur les zones d'activités communautaires émise par Leff Armor Communauté.

La commune de Châtelaudren-Plouagat a émis un recours contre cette convention et a engagé une procédure afin de la faire réviser.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu le Code civil et en particulier son article 2044,

Vu les recours contentieux engagés par la commune de Châtelaudren-Plouagat à l'encontre des titres émis par la Communauté de communes au titre du versement de la taxe d'aménagement et du foncier bâti.

Vu le projet d'avenant à la convention tel que joint en annexe,

Considérant que la procédure de médiation mise en place par le Tribunal administratif de Rennes a permis de parvenir à un accord comprenant des concessions réciproques de la Communauté de communes et de la Commune de Châtelaudren-Plouagat et que l'approbation de ce protocole transactionnel permet une résolution amiable du désaccord initial,

Considérant qu'il apparaît pertinent que les évolutions apportées aux conventions de versement soient applicables à l'ensemble des communes concernées, en vue d'assurer une égalité de traitement des communes membres à laquelle la Communauté est attachée.

Il appartient à l'assemblée de statuer sur ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant à la convention portant sur les modalités de versement de la taxe sur le foncier bâti applicable à l'ensemble des communes concernées,**
- **AUTORISE en conséquence Monsieur le maire à signer l'avenant**

Rénovation de l'école – Point d'étape :

Le Maire fait le point sur le projet de rénovation de l'école. Il informe le conseil municipal qu'une rencontre avec les architectes a eu lieu il y a quelques semaines. La validation de la phase APS a eu lieu fin décembre 2025 et la remise de la phase APD est prévue fin février 2026.

Elections municipales :

Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Les conseillers municipaux seront sollicités pour la tenue du bureau de vote.

Décisions du Maire

(Selon DEL 20240626-38 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal)

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT, un certain nombre d'attributions dans le but de simplifier et de rendre plus efficiente la gestion des affaires courantes. Il doit être rendu compte périodiquement au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

9° Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros :

- Vente ancienne cheminée (Agorastore) : Titre de 30 € émis le 31/12/2025

12° Exercice et délégation des droits de préemption de la Commune (article L 213-8 c. urb.)

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse	Parcelle	Notaire	Décision DPU
DIA 02217725D0017	11/12/2025	Kerconan	D 1429, 217 et 218	Me Gannat	non (signé le 19/ 12/2025)
DIA 02217725D0018	19/12/2025	216 La Croix Quinquis	B 633	Me Gannat	non (signé le 30 /12/2025)

Christine Kerouillé

- Informe le conseil que la boum organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, pour les enfants scolarisés entre le CM1 et la 3^{ème}, aura lieu le samedi 14 février à 19h00 à la Salamandre. Les inscriptions se font en mairie.
- Indique que les portes ouvertes des écoles du RPI Pléguien-Tressignaux auront lieu le samedi matin du 28 mars 2026.
- Mentionne qu'une agente du périscolaire de Pléguien va accompagner les élèves de la classe de CE1 de Tressignaux en voyage scolaire à Belle-Isle-En-Terre les 12 et 13 mars 2026.

Maëlig Taisset informe le conseil que la commune de Pléguien accueillera la cérémonie de la Sainte-Barbe des pompiers sur la place de la mairie le samedi 7 février 2026 à 18h30. Le Conseil Municipal des Jeunes sera présent et la population est invitée à assister à cette cérémonie.

Stéphanie Glo indique que le miroir situé près du lotissement des Prés Fleuris est tombé. Monsieur le Maire lui répond que l'information va être transmise aux agents des services techniques.

Annick Guézou souhaite savoir quand a lieu la collecte de journaux à l'école. Les Elus l'informent que la collecte organisée par l'Amicale Laïque a lieu le premier samedi du mois de 10h à 12h.

Sylvain Rouxel

- Informe qu'une chambre de tirage téléphonique est affaissée sur la RD9 côté Lanvollon. Monsieur Hernot lui répond qu'il est informé et que le nécessaire va être fait.
- Indique la présence d'un trou près du Pont de Traou Rout, suite aux travaux réalisés. Monsieur le Maire lui répond que l'endroit sera sécurisé et que l'entreprise va être contactée pour régulariser le problème.
- Signale que le miroir qui se trouve à Kerprat a tourné et n'est plus correctement positionné. Monsieur le Maire indique que les agents des services techniques vont être prévenus.

LISTE DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	Objet de la délibération	Décision
2026-01-28/76	Finances communales – attribution des subventions 2026	Examinée le 28/01/2026 Approuvée
2026-01-28/77	Finances communales – SDE Extension de l'éclairage public de l'abribus « Le Roha »	Examinée le 28/01/2026 Approuvée
2026-01-28/78	Finances communales – Participation frais fonctionnement élèves OGEC Lanvollon	Examinée le 28/01/2026 Approuvée
2026-01-28/79	Marché public- Programme de voirie 2026	Examinée le 28/01/2026 Approuvée
2026-01-28/80	Leff Armor Communauté – Approbation des avenants aux conventions de versement de fiscalité « Foncier bâti	Examinée le 28/01/2026 Approuvée

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - SEANCE du 28 janvier 2026

<u>NOM / PRENOM</u>		<u>SIGNATURE</u>
LE GOUX Philippe	Présent	
KEROULLÉ Christine	Présente	
LE MEHAUTÉ Claude	Absent excusé <i>(Pouvoir à Maëlig Taisset)</i>	
TAISSET Maëlig	Présente	
HERNOT Hervé	Présent	
GUEZOU Annick	Présente	
DERRIEN Marylène	Présente	
GOAZIOU Fabienne	Présente	
GLO Stéphanie	Présente	
BRIAND Yvon	Présent	
LE BLANC Stéphane	Présent	
CARON Guillaume	Présent	
ROUXEL Sylvain Secrétaire de séance	Présent	
BOCHER Emilie	Présente	
LE MOAN Bryan	Présent	